



Administration

FORMATION

Notre apprentie, Mademoiselle Tryphène Mambwene, a obtenu son attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) en tant qu'assistante de bureau. Elle nous quitte après 2 ans passés au sein de notre secrétariat. Nous la remercions pour son engagement et lui souhaitons plein succès pour son avenir.

Eau potable

PHÉNOMÈNE DE L'EAU JAUNE

Cet été nous avons reçu beaucoup d'appels concernant l'apparition d'eau jaune dans les robinets de nos abonnés. Bien que potable et sans danger pour la santé, nous comprenons que les gens soient inquiets lorsque l'eau a une couleur jaunâtre et un goût de fer. Cette coloration est due à un phénomène que vous connaissez bien : l'eau fait rouiller les métaux !

Afin de protéger les tuyaux en acier de la rouille, il faut former naturellement une couche de protection. Ceci est possible en alimentant le réseau par une eau dite « dure », riche en calcaire. Pour expliquer de manière grossière la formation de cette couche de protection, l'eau va d'abord créer un dépôt d'hydroxyde ferrique (la rouille) puis, ce dépôt va constituer la matrice d'un dépôt ferricalcique constitué de calcium et de fer. C'est cette couche ferricalcique de couleur orange qui met fin à la corrosion des parois des conduites en acier.

L'eau que nous distribuons provient à 30% des sources du jura (eau dure, riche en calcaire) et à 70% du lac (eau douce et agressive, pauvre en calcaire). Cette proportion suffit à garantir le dépôt ferrical-

cique dans les conduites en acier. Cette année, en raison de la période estivale et de 3 de nos sources à l'arrêt, l'eau du lac représente plus de 90% de l'eau distribuée dans le réseau. Contrairement à l'eau des sources qui permet la formation d'une couche de protection, l'eau du lac dissout la couche de protection composée de fer et de calcium et par conséquent colore l'eau en jaune. Une fois la couche de protection totalement dissoute et les tuyaux en acier mis à nu, l'eau du lac va accentuer le phénomène de rouille sur les tuyaux et le risque de fuite sur les conduites en acier est de ce fait également plus important.

Afin de limiter ce phénomène, les SITSE tentent d'adapter l'eau du lac en la rendant plus incrustante par l'ajout de bicarbonate de sodium. Malheureusement, ceci peut ne pas toujours suffire à éradiquer complètement le phénomène des eaux jaunes. En général, il suffit alors de laisser couler l'eau quelques temps pour résoudre ce problème. À noter que ce phénomène apparait sur les vieilles conduites privées en acier datant des années 70-80. De ce fait, il appartient aux propriétaires d'entretenir et de rénover leurs conduites d'eau s'ils estiment que cela est important.





Collecteurs



RAPPEL – CHAQUE CHOSE À SA PLACE : CHANTIERS, CONSTRUCTIONS ET PISCINES

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit d'introduire dans les collecteurs publics, directement ou indirectement, des substances nocives et notamment des produits chimiques ainsi que des résidus solides tels que des restes de béton, lait de ciment, résidus de décapage, peintures et autres déchets textiles.

Les piscines doivent également respecter les directives lors de nettoyages et vidanges en fin de saison estivale afin de limiter les risques pour l'environnement. Merci de vous renseigner ou de faire effectuer ces travaux par un spécialiste. En tout état de cause, les instructions du Service cantonal des eaux devront être respectées.



REPRISE DE L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DÈS 2021

Le Comité de Direction des SITSE, en lien avec ses statuts, a décidé de reprendre la gestion des cours d'eau de la région de Terre Sainte pour les tronçons qui sont connectés aux réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Les travaux d'entretien des tronçons repris seront à la charge des SITSE pour les travaux hydrauliques et les travaux biologiques (fauches, etc.) sur le domaine public du cours d'eau. En revanche, les travaux d'aménagements de loisirs resteront sous la responsabilité des Communes.

